

Les élèves sont tenus d'écrire chaque mois à leurs parents et de leur transmettre le bulletin mensuel de leurs notes de conduite, d'application et de succès.

Pendant l'année, on ne permet les absences du collège que dans le cas d'une maladie sérieuse ou de longue durée. La même permission est accordée à l'occasion de la mort ou d'une maladie dangereuse d'un proche parent, tel que le père, la mère, un frère, une sœur.

Les quart-pensionnaires ne s'absentent que pour les repas.

On n'admet que sur les meilleurs renseignements les élèves sortis d'une autre maison.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du collège, l'objet d'une tendre sollicitude ; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants. Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le délassement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Sainte-Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves ; mais, lorsqu'ils sont malades, ils sont reçus à l'infirmerie, où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

INSTRUCTION.

Le cours d'études se divise en deux sections : le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* ou *Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours de sciences, de philosophie, de littérature, d'histoire, de latin et de grec, tels qu'ils sont donnés dans les autres collèges et séminaires de cette province. Il est de six ans.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires française et anglaise, l'arithmétique, la géographie, l'histoire sainte, des cours de lecture et de calligraphie, le dessin linéaire, le toisé, des exercices élémentaires de narration et de correspondance, la tenue des livres (en partie simple et en partie double, en anglais), droit commercial, correspondance commerciale, échange, affaires de banques, commission, télégraphie (conditions spéciales), etc., etc. Ce cours est de quatre ans.